

*** La page de la Mob!

Êtes-vous membre de votre syndicat APTS du Bas Saint-Laurent ?

Par Laurence Meunier-Dubé, directrice de la mobilisation

À la grande surprise de plusieurs de nos membres, il ne suffit pas d'être membre de la catégorie 4 pour être membre du syndicat APTS du Bas Saint-Laurent. Les personnes non-membres peuvent profiter de la protection syndicale en bénéficiant des avantages de la convention collective, mais ne peuvent s'impliquer syndicalement ou voter en assemblée générale.

Pour vous assurer que vous êtes bel et bien membre, c'est tout simple:

1- Avez-vous participé et/ou voté lors de nos plus récentes assemblées syndicales? Si oui, cela veut dire que vous êtes membre!

2- Si vous n'êtes pas certain.e, la procédure d'adhésion ne prend que quelques secondes et est accessible gratuitement, en ligne au lien suivant ou en balayant le code QR qui suit.



gems.aptsq.com/demande_adhesion

Envie de vous impliquer ?

Par Laurence Meunier-Dubé, directrice de la mobilisation

Vous avez de l'intérêt pour la cause syndicale? Envie de représenter votre région ou votre secteur d'emploi? Envie de contribuer à certaines activités ou à participer à proposer un texte pour notre tout nouveau journal syndical? L'assemblée générale annuelle qui vient est une excellente occasion pour vous informer, ou encore pour présenter votre candidature sur un poste syndical. Celle-ci aura lieu les 29 et 30 mai prochains, en personne ou à distance. Vous trouverez plus d'information à ce sujet sur votre babillard syndical ou à la page 7 de ce bulletin. Sinon, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous au bsl@aptsq.com

L'UNION

Votre journal syndical de l'APTS Bas Saint-Laurent

Un tout nouveau journal syndical pour vous

RETOUR SUR L'ADOPTION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2024

PL15: RIEN DE RASSURANT POUR LES SERVICES PUBLICS
CHRONIQUE SST

JOURNAL SYNDICAL
L'UNION APTS

VOTRE SYNDICAT APTS
BAS SAINT LAURENT

BSL@APTSQ.COM

SUIVEZ NOUS SUR LES
RÉSEAUX SOCIAUX

UN ENJEU AVEC L'EMPLOYEUR ?

DES QUESTIONS SUR TES DROITS ?

ENVIE DE T'IMPLIQUER ?

Ton syndicat APTS
Bas Saint-Laurent



BSL@APTSQ.COM

Adoption de l'entente de principe: Quels impacts?



Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale et Philippe Genest, conseiller syndical

Les membres de l'APTS du Bas Saint-Laurent, regroupant toutes les personnes employées de la catégorie 4 au CISSS du Bas Saint-Laurent, ont voté à plus de 75% en faveur de l'adoption de l'entente de principe recommandée par l'APTS, à la suite des négociations en Front Commun syndical en février dernier.

Cette entente de principe vise à établir les principaux éléments sur lesquels les parties syndicale et patronale s'entendent en vue de la rédaction de notre prochaine convention collective.

À ce jour, l'APTS poursuit ses efforts avec l'employeur en vue de vous présenter la meilleure convention collective possible. Nous en sommes aujourd'hui à la «révision des textes» soit à la finalisation des termes de notre prochaine convention collective. Cette étape est cruciale, comme elle doit finaliser le cadre dans lequel seront régis nos rapports avec l'employeur jusqu'en 2028.

Ces travaux permettent à votre syndicat de s'assurer que les grands principes sur lesquels nous nous sommes entendus avec l'employeur lors de la période de négociation seront bel et bien représentés dans la convention collective. Cela peut sembler anodin, mais cette étape de la négociation est déterminante pour la défense des membres du syndicat et nécessite une grande vigilance. Disons simplement qu'il n'est pas rare que cette étape révèle certains différents avec l'employeur, et qu'il nous incombe de traiter le tout avec la plus grande précaution.

À quel moment attendons-nous des réponses?

Au niveau national, les responsables de la négociation de l'APTS nous informent qu'il est attendu que le processus de révision des textes puisse être complété d'ici la fin du printemps. Nous vous tiendrons informé.e.s dès que nous obtiendrons davantage d'information à ce sujet.

Quels impacts sur mon salaire et mes assurances ?

En ce qui concerne les assurances collectives, la contribution additionnelle de l'employeur est entrée en vigueur le 1er avril 2024, donc avant la signature de la nouvelle convention collective. La modification devrait donc avoir été faite pour la paie couvrant le 1er avril 2024.

La contribution additionnelle est donc applicable en même temps que le renouvellement des primes d'assurances collectives.



Jamais trop tôt pour ma RETRO!

Par Johannie Blais, Présidente du syndicat APTS Bas Saint-Laurent

Votre équipe syndicale souhaite vous partager d'importantes informations au sujet du règlement attendu dans le processus de signature de notre nouvelle convention collective. Nous aussi, on a hâte!

Le 23 février dernier, le syndicat APTS Bas Saint-Laurent prenait position en faveur de l'entente de principe négociée en Front Commun. Dès lors, l'APTS se mettait en action pour procéder le plus rapidement possible à la signature de notre nouvelle convention collective nationale. Plusieurs mois après la signature de cette entente de principe, où en sommes-nous exactement?

Tous dans le même bateau?

Il n'y a actuellement aucune organisation syndicale qui a complété le processus de signature de la nouvelle convention collective nationale. Nous attendons tous après la partie patronale.

A-t-on une idée du moment auquel la nouvelle convention sera signée?

Pour l'instant, l'APTS a reçu certains textes de la part de l'employeur et est en processus de validation. Cette étape est absolument cruciale: Elle permet de s'assurer que l'employeur ne tentera pas de nous en passer une vite en inscrivant certains éléments découlant d'une interprétation large des consensus établis lors de la négociation.

Comme on parle généralement d'«entente de principe», il est important de s'assurer que cette entente se traduise bel et bien dans chaque article de la convention collective qui régira nos relations de travail dans les années à venir.

Nous n'avons pas de date précise pour l'instant, mais nous espérons que le processus cheminera d'ici la fin du printemps. C'est d'ailleurs ce que nous confirment les responsables de la négociation du syndicat APTS au niveau national.

Et pour ma rétro?

La question de la rétro est sur toutes les lèvres et c'est bien normal! Il est déplorable que le gouvernement ait pris autant de temps à remettre ses textes aux organisations syndicales. Les délais que nous rencontrons actuellement relèvent directement du gouvernement du Québec et ses responsables impliqués dans la négociation.

En pleine crise du coût de la vie, nos membres méritent mieux et doivent avoir accès à ces sommes le plus rapidement possible.

L'APTS met tout en œuvre afin de faire cheminer cette situation le plus rapidement possible!

Qu'est-ce qu'on peut faire?

Il est possible d'écrire à votre député.e provincial.e pour demander le règlement rapide de la signature des conventions collectives. Le gouvernement doit s'engager à régler cette situation dans les meilleurs délais.

L'APTS a récemment multiplié les appels et les sorties médiatiques en ce sens afin d'accentuer la pression sur le gouvernement provincial.

Et la suite?

Notre équipe nationale de négociation travaille sans relâche sur ce dossier. Nous vous tiendrons informé.e.s dans les meilleurs délais de tout développement concernant cet élément névralgique.



La chronique santé et sécurité au travail

La meilleure protection, c'est l'autodéclaration.

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale et Ariane Lévesque, déléguée en santé et sécurité au travail par intérim

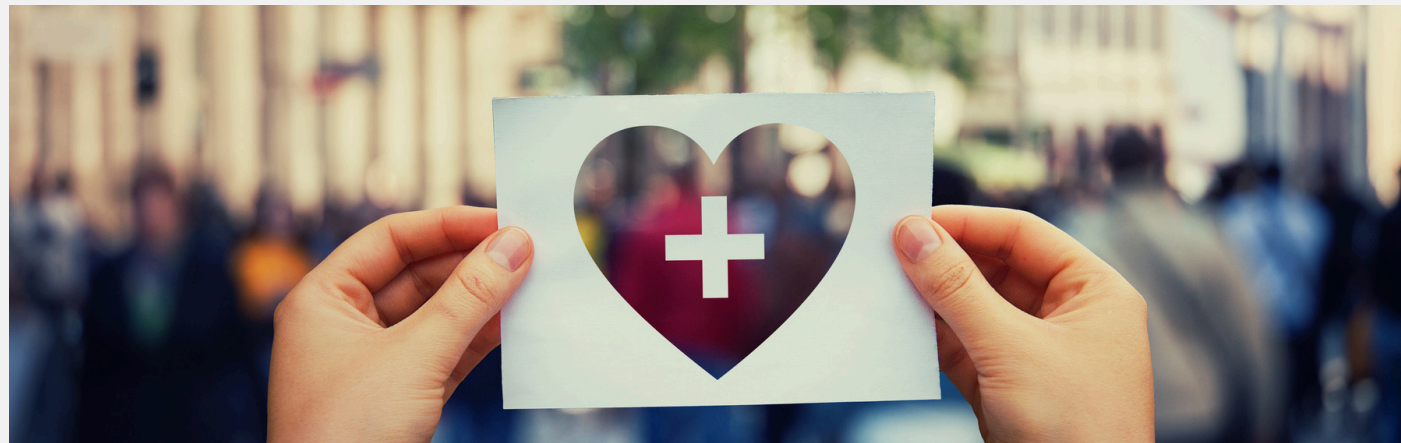


Photo: Courtoisie

À chaque année, de nombreux incidents ou accidents de travail passent sous silence, n'étant pas déclarés au moment où ils se produisent. En effet, qu'il s'agisse de chutes, de chocs, ou de tout autre type d'incident la meilleure protection, c'est l'autodéclaration!

En effet, si vous subissez un incident au travail, ou que vous avez des craintes au sujet des répercussions d'un événement sur votre santé, l'autodéclaration vous permet de conserver des traces de ce dans quoi vous avez été impliqué. Ces traces sont d'une grande importance advenant que vous développiez des problématiques pouvant être associées à cet événement ou que vous deviez effectuer une réclamation. La déclaration permet également de documenter les risques dans le milieu. Cela a pour effet d'amener le syndicat et l'employeur à mettre en place des interventions pour prévenir les risques et sécuriser le milieu de travail pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs. L'autodéclaration, on y gagne donc toutes et tous!

Un élément encore méconnu de l'autodéclaration est que les incidents qu'il est possible de déclarer au travail n'ont pas nécessairement besoin d'être de nature physique. En effet, depuis 2022, la Loi sur la santé et la sécurité au travail (SST) inclut les «risques psychiques», mieux connus sous le vocable «**risques psychosociaux**». L'Institut National de Santé Publique (INSPQ) définit les risques psychosociaux au travail comme des «facteurs qui sont liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui augmentent la probabilité d'engendrer des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des personnes exposées.» Ils regroupent donc un large éventail de situations ou d'actions qu'il est pertinent de bien documenter.

Pour de plus amples informations à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous au bsl@aptsq.com! Il est également possible de visiter le site web de l'ASSTSAS ou de la CNESST, puis d'inscrire «risques psychosociaux» dans la barre de recherche.

Pour vous procurer une copie du formulaire d'autodéclaration ou accéder aux outils de prévention, visitez l'intranet du CISSSBSL, dans la section SST.

Quels impacts sur mon salaire et mes assurances ? (Suite)

À ce sujet, nous vous invitons à consulter le lien suivant: <https://adobe.ly/3wB0IwT>
Vous y trouverez plusieurs informations pertinentes en lien avec le régime d'assurances collectives.



Photo: Courtoisie

Au niveau salarial, bien que l'entente de principe pour le renouvellement de la prochaine convention nationale prévoit une augmentation de salaire de 2,8% au 1er avril 2024, nous tenions à vous rappeler que les ajustements de salaire se feront à la suite de la signature des conventions collectives et la rétroactivité sera versée au moment déjà prévu dans celles-ci (donc la rétroactivité comprendra l'augmentation de 6% au 1er avril 2023 et celle du 2,8% au 1er avril 2024, pour un total de 8,9% considérant l'effet composé de l'augmentation).

Le délai de la mise en application est attribuable au fait que plusieurs des organisations signataires des conventions collectives sont malheureusement encore en attente de textes de la partie patronale. Ces délais sont vécus par toutes les organisations syndicales impliquées dans les négociations en Front Commun.

Adhésion de l'APTS du Bas Saint-Laurent à la Coalition Main Rouge

Par Laurence Meunier-Dubé, directrice de la mobilisation



L'APTS du Bas Saint-Laurent est fière de rejoindre les rangs de la Coalition Main Rouge! Fondée en 2008 à l'initiative d'une pléiade d'organisations communautaires, sociales et syndicales, la Coalition s'oppose à la tarification et à la privatisation des services publics.

Dans la foulée de l'adoption du PL15 et de la création de l'Agence Santé Québec, cette adhésion devenait toute naturelle pour votre exécutif syndical. Pour plus d'information, visitez les réseaux sociaux de la Coalition!

RÉFORME DUBÉ: réel danger

Ton syndicat APTS
Bas Saint-Laurent



PL15: Rien de rassurant pour les services publics

Par Guillaume Legault, Directeur des communications et de l'éducation syndicale, syndicat APTS Bas Saint-Laurent

Le réseau de la santé et des services sociaux du Québec est à l'aube d'une autre transformation majeure. Après une série de réformes infructueuses, la Réforme Dubé propose de nous propulser encore plus loin dans l'intégration de notre réseau public à la logique du privé, dans un univers où la terminologie de l'efficacité et de la gestion de performance règnent en maître. Alors que toutes les précédentes réformes allant dans cette direction ont échoué à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins et services, comment cette dernière compte-t-elle s'y prendre?

Cette réforme, contestée de toutes parts et portée par le Projet de Loi 15 (ou PL15), sera finalement adoptée sous bâillon de manière précipitée par le gouvernement caquiste en décembre 2023, en plein cœur d'une mobilisation syndicale historique. Le costaud PL15, comptant près de 1200 articles et plus de 350 pages, ne visait rien de moins que de transformer le fonctionnement et la structure de l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). Considérant l'importance et l'ampleur de la tâche, il est difficile de s'expliquer cet empressement de la part du gouvernement. Comme le vieux dicton le dit: «vite et bien font rarement bon ménage».

Le Projet de Loi 15 édifie les nouvelles fondations du réseau de la santé et des services sociaux et cherche à le rendre «plus efficace». La loi, qui reprendra d'ailleurs ce même nom, «Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace», propose de donner une toute nouvelle structure de gouvernance aux opérations du réseau. Une structure calquée sur ce qui se fait dans le secteur privé. «Après-tout, pourquoi ne pas gérer nos services publics de la même manière qu'on administrerait une usine de batteries?»

Cette loi colossale aura pour effet de créer un tout nouvel appareil pour déployer les services de santé et les services sociaux d'un bout à l'autre de la province. Elle créera l'Agence Santé Québec, un nouvel employeur unique qui viendra en quelque sorte rapatrier des tâches qui appartenaient jusque-là au Ministère de la Santé et des services sociaux et au réseau des CIUSSS et des CIUSSS.

Ce nouvel employeur titanesque sera le plus grand du Québec et comptera désormais six catégories syndicales (plutôt que 4). Il devrait, du moins sur papier, demeurer indépendant des pouvoirs publics en termes d'administration. Alors qu'on voit comment le gouvernement de la CAQ a les deux mains sur le volant des orientations et des stratégies d'une société d'État comparable, à savoir Hydro-Québec, il y a fort à parier que cette indépendance n'aura d'existence que sur papier.

Pour s'assurer d'avoir du rendement, on nous propose de placer des «Top guns» du secteur privé au sommet de l'appareil, dans une structure hiérarchique et extrêmement centralisée. Ces grands héros du secteur de la finance, des assurances ou du privé en santé se chargeront alors de mettre le cap sur «l'efficacité.»

On apprenait récemment la nomination de Geneviève Biron, ex-PDG de Biron services santé à la tête de la nouvelle agence. Bien qu'on souhaite laisser la chance à la coureuse, cette nomination donne le ton aux perspectives actuelles de la CAQ en matière d'intervention du privé en santé.

Biron groupe santé, dont Mme. Biron a hérité de sa famille et qu'elle dirigeait jusqu'à cette semaine, offre notamment des services privés de laboratoire médical, d'imagerie médicale et

Après une fermeture partielle décrétée lors du déclenchement de la pandémie en 2020, ce service intensif de pointe n'aura finalement jamais été relancé. Au contraire, le CISSS du Bas-St-Laurent procède à sa fermeture définitive, sans annoncer d'alternative conséquente pour maintenir l'accès aux soins pour ces personnes en situation de grande vulnérabilité.

L'APTS du Bas Saint-Laurent dénonce vivement cette fermeture. «Après avoir dit vouloir faire de la santé mentale une de ses priorités, le gouvernement Legault démontre tout le contraire. S'il était cohérent, il interviendrait auprès du CISSS du Bas Saint-Laurent pour contrer cette décision. Il s'agit d'un autre coup dur pour le maintien d'un accès à des services de qualité dans notre région.» souligne Johannie Blais, présidente du syndicat APTS du Bas Saint-Laurent.

Ce programme de réadaptation à vocation préventive visait à réduire les hospitalisations et à favoriser l'intégration sociale. Dans le contexte actuel, en plein cœur d'une grave crise de santé mentale et alors que les ressources sont extrêmement limitées, la décision du CISSS du Bas-St-Laurent est totalement incompréhensible.

«Il est très difficile de comprendre les motivations du CISSS du Bas Saint-Laurent pour arriver à une telle décision. La pression engendrée par cette fermeture va retomber directement sur les proches des personnes dans le besoin et sur les organismes communautaires du milieu. L'hôpital de jour permettait pourtant jusqu'aujourd'hui de prévenir les hospitalisations ou d'en réduire la durée, une approche basée sur la prévention qui a fait ses preuves.» d'ajouter Ghislaine St-Michel, technicienne en éducation spécialisée ayant travaillé plus de 20 ans dans ce programme.

La fermeture de l'hôpital de jour en santé mentale de Rimouski s'inscrit dans la logique actuelle du gouvernement et cela nous inquiète grandement. Il est temps de remettre la population et la prévention au cœur des priorités de l'organisation des services.

Le syndicat APTS est solidaire des personnes vulnérables, de leurs proches et des organismes qui les supportent. Cette fermeture injustifiée affecte d'abord et avant tout la population du Bas-St-Laurent et nous la dénonçons sans équivoque.



Samedi le 4 mai dernier, des membres et élu.e.s de l'APTS du Bas Saint-Laurent ont également pris part à une grande manifestation pour la protection du filet social. Cette manifestation nous a permis d'exprimer notre solidarité envers les autres organisations présentes et de prendre la parole devant le public. Pour découvrir l'intégralité des prises de parole, dont celle de Ghislaine St-Michel, déléguée en relations de travail, visitez la page Facebook de l'APTS Bas Saint-Laurent.

Enfin, le 6 mai dernier, Catherine Rochette, notre déléguée OPTILAB et Marc-Olivier Deschênes, notre conseiller syndical impliqué dans le dossier, se sont rendus au Forum sur l'avenir des laboratoires organisé par le syndicat APTS national. Une grande occasion de discuter et de proposer des solutions concrètes pour nos laboratoires, mais où le gouvernement du Québec a malheureusement brillé par son absence! En marge de cette activité, notre présidente, Johannie Blais, a également pris la parole publiquement dans les médias pour présenter l'état des lieux dans les laboratoires OPTILAB du Bas Saint-Laurent. Contrairement à l'employeur, nous jugeons que la situation est critique par endroits et que l'heure est à l'action!

Votre équipe syndicale est bien heureuse de mener une diversité d'actions en faveur de la protection du filet social et de ses membres. Sincères remerciements à toutes les personnes impliquées dans ces activités!



Ghislaine St-Michel, technicienne en éducation spécialisée et ancienne intervenante à l'hôpital de jour en santé mentale prenant la parole lors d'un rassemblement, en compagnie de Karine Veilleux-Rouleau, Déléguée de Rimouski et de Laurence Meunier, directrice à la mobilisation

Fermeture de l'hôpital de jour en santé mentale de Rimouski: Pour nous, c'est non!

Par Simon Dubé, représentant National de l'APTS et Guillaume Legault, directeur de la mobilisation et des communications

Après 4 ans de doutes entourant la pérennité de l'hôpital de jour de Rimouski, le couperet vient de tomber : Le CISSS du Bas-Saint-Laurent met officiellement un terme à ce programme essentiel, qui offrait des services de réadaptation aux personnes ayant des problèmes de santé mentale. L'hôpital de jour accueillait annuellement une centaine de personnes provenant de tout le territoire bas laurentien et ce, depuis plus de 25 ans.

de génétique. Ses services sont le concurrent direct des services public et demeureront la propriété du conjoint et de la sœur de Mme. Biron. Le ministre Dubé mentionnait avoir choisi la candidate en raison de son expérience en santé, mais celle-ci est-elle vraiment réconciliable ou transposable dans le réseau public de santé et de services sociaux?

Vous avez dit efficace?

Que signifie l'«efficacité», dans les cercles de ces «Top Guns» issus de l'élite au juste? Et que cherche-t-on à mesurer exactement pour évaluer cette dite «efficacité»? Est-il question d'accès universel aux soins et aux services sur le territoire? De satisfaction de la population ou de la rapidité d'accès? De la qualité des soins et services? Est-il question de la préservation de l'accès en milieu rural ou encore des indices mesurant la santé et le bien-être de la population? De la satisfaction des professionnel.le.s, technicien.ne.s et de tous les employé.e.s du réseau? Chose certaine, on entend beaucoup parler d'efficacité, mais très peu de ce que ça veut dire concrètement.

L'efficacité, dans ces cercles, se fonde malheureusement sur d'autres indicateurs: rentabilité, contrôle et standardisation des procédés, évaluation en continu de la capacité de prise en charge, fluidité des opérations, mobilité et flexibilité de la main d'œuvre, etc.

Ce langage technocratique issu des écoles commerciales est révélateur. Il ne s'intéresse pas aux défis rencontrés par les patient.e.s, bénéficiaires, usager.ère.s ou travailleur.euse.s du RSSS. Il traite le réseau de la santé et des services sociaux comme une usine à saucisses qui n'a d'autre fonction que de produire des soins et des services au plus faible coût possible. Ici, c'est le rendement économique avant tout. Il ne laisse aucune place aux spécificités du secteur, aux particularités régionales, aux réalités populationnelles et il est sans considération pour les gens qui y travaillent ou qui en dépendent. Est-ce vraiment ce dont nous avons besoin en santé et en services sociaux? Nous croyons que non.

Implantée un peu partout au Québec depuis le début des années 2000, les mesures et techniques de gestion qui s'inspirent de cette logique devaient améliorer le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux. La réforme qu'on nous présente aujourd'hui comme nouveauté n'est en fait rien d'autre que l'intensification de stratégies qui n'ont pas eu l'effet escompté ces dernières décennies.

Changer de cap

Après des décennies de réformes, de coupures, de fusions et de privatisations, force est d'admettre que ce qui nous a été présenté comme remède devant guérir le réseau est en fait en train de le rendre malade. À la lumière de ces échecs, ne serait-il pas temps de changer de cap? Pourquoi ne pas miser sur une approche démocratique et de proximité? Pourquoi ne pas donner une voix aux travailleuses de la santé et aux usagers du réseau, d'un bout à l'autre de la province, qui sont au cœur du système plutôt qu'à des spécialistes en réorganisation d'entreprises, en capitalisation et en développement des affaires issus des grands centres.

Depuis toutes ces années, nous assistons à la détérioration de la qualité des soins, et parallèlement, à l'augmentation de la charge de travail des travailleur.euse.s du réseau. Nous sommes témoins des pires compressions,

des changements dans les organigrammes, de la multiplication des acronymes et pourtant rien ne s'améliore. Tout devient ainsi une dépense: un hébergement, une prise de sang, un transport médical, un IRM, une consultation, etc. Tout doit également être scientifiquement mesuré, calculé et analysé par une horde de spécialistes en efficacité organisationnelle. Des ressources considérables sont ainsi drainées au service d'un appareil de contrôle et d'analyse en continu de la performance. Cela doit changer et non pas s'intensifier.

Un plan pour nous rendre malades

La création de «Santé Québec» permettra également au gouvernement du Québec de se décharger de ses responsabilités fondamentales en matière de soins et de services. Cela permettra en effet au gouvernement de se mettre à l'abri des critiques quand les choses se passeront mal, et parallèlement de s'approprier les bons coups, s'ils viennent à arriver. Les Top Guns à la rescousse, on croirait jouer dans un mauvais film.

En concentrant ses opérations à Montréal et à Québec, cette superstructure deviendra encore plus opaque et éloignée des réalités de notre milieu physiquement et culturellement. Il y a fort à parier que Mme. Biron et les futurs administrateurs de Santé Québec n'auront pas la moindre connaissance des réalités propres au Bas Saint-Laurent, et auront peu d'empathie quand viendra le temps de faire des compressions dans nos services en milieu rural.

Il est donc capital de poursuivre nos efforts de mobilisation et de ne pas baisser les bras devant ce qu'on nous présente comme seule solution aux maux de notre réseau public de santé. Les travailleuses et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux et l'ensemble de la population méritent mieux et c'est seulement ensemble que nous pouvons changer les choses.

Assemblée générale annuelle: Rendez-vous les 29 et 30 mai prochains!

Par Johannie Blais, Présidente du syndicat APTS Bas Saint-Laurent

Votre équipe syndicale APTS Bas Saint-Laurent est heureuse de vous annoncer la tenue prochaine de notre Assemblée générale annuelle.

Cette année, nous avons opté pour une nouvelle formule hybride, afin de favoriser la participation la plus large des membres à cette importante instance syndicale.

L'Assemblée Générale Annuelle se tiendra donc les 29 et 30 mai prochains, sur trois séances, soit les

29 mai à 18h00, en personne ou en ligne: Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup (Salle Blondeau)
ou
30 mai à 13h00 en ligne
ou
30 mai à 18h00, en personne ou en ligne:
Hôtel Quality Inn de Mont-Joli

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
Ton syndicat APTS Bas Saint-Laurent

29 ET 30 MAI 2024

29 mai à 18h00, en personne ou en ligne:
Hôtel Lévesque de Rivière-du-Loup (Salle Blondeau)

30 mai à 13h00 en ligne
ou
30 mai à 18h00, en personne ou en ligne:
Hôtel Quality Inn de Mont-Joli

INSCRIPTION OBLIGATOIRE:
POUR PARTICIPER À DISTANCE,
UTILISER LE LIEN UNIQUE REÇU
PAR COURRIEL.

Avec ce mode de fonctionnement, votre exécutif syndical souhaite offrir de multiples possibilités de participation aux personnes membres, poursuivre ses efforts en vue de soutenir la vie démocratique du syndicat et enfin, de s'approcher de ses membres. Il est souhaité que les prochaines assemblées générales syndicales puissent s'organiser dans tous les différents territoires du Bas Saint-Laurent, en alternance, pour permettre au plus grand nombre d'assister à ces assemblées en personne. Nous vous encourageons à participer ou encore à organiser un visionnement collectif de l'AGA avec vos collègues dans votre milieu. N'oubliez pas de vous inscrire!

Cette assemblée sera également l'occasion de pourvoir plusieurs postes à l'exécutif et au conseil syndical. Vous avez récemment reçu un avis de convocation avec toute la documentation afférente, dont la documentation présentant comment soumettre votre candidature et la procédure d'élection. Au plaisir de vous y voir!

**Pour s'inscrire,
c'est par ici!**



Une semaine haute en couleurs sur le front social!

Par Guillaume Legault, directeur des communications et de l'éducation syndicale et Laurence Meunier-Dubé, Directrice de la mobilisation

Ces derniers jours, votre syndicat s'est impliqué dans une diversité d'activités qui se déployaient au Bas Saint-Laurent. En effet, votre équipe syndicale a appuyé, tout au long de la dernière semaine, l'organisation d'une foule d'actions réalisées sur ses propres bases ou à l'appel du Collectif : Vers la grève sociale : ÉcoeuréEs d'être mépriséEs.

Nous nous sommes en effet rendus à de nombreuses activités ayant pour objectif de faire la promotion des droits sociaux et la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des personnes précaires ou vulnérables. Pour plus d'information sur les activités organisées, veuillez visiter la page Facebook du collectif. Des membres de l'APTS étaient d'ailleurs présentes le 29 avril lors d'une action de visibilité organisée dans le cadre de la journée de grève féministe.

Dans le cadre de la journée internationale des travailleurs et des travailleuses du 1er mai, notre présidente a également participé à une conférence de presse conjointe avec Action Populaire Rimouski-Neigette et le Conseil régional de la FTQ. Cette sortie médiatique nous aura permis de traiter des impacts du coût de la vie sur les travailleurs et les travailleuses et de faire un rappel important sur la nécessité d'obtenir rapidement la signature de notre convention collective et l'obtention de la rétroaction pour nos membres. L'intégralité des prises de parole est disponible sur la page Facebook de l'APTS Bas Saint-Laurent. Ce même soir, Estelle Gélinas, déléguée de la MRC de RDL, et Laurence Meunier-Dubé ont pris part à la manifestation en soutien au milieu communautaire qui se déroulait à Rivière-du-Loup. Nos deux représentantes ont pu prendre la parole sur les enjeux qui les concernent et apporter le soutien de l'APTS du Bas Saint-Laurent à la défense des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du milieu communautaire, nos alliés.e.s de longue date hors des murs du réseau de la santé et des services sociaux. Du côté de Rimouski, en soirée, Karine Veilleux Rouleau, déléguée de la MRC de Rimouski, représentait également l'APTS BSL et a livré un texte percutant sur l'amélioration des conditions de travail aux Bains Publics de Rimouski devant plus d'une quarantaine de personnes!

Le vendredi 3 mai 2024, votre équipe syndicale a organisé un grand rassemblement populaire à Rimouski afin de dénoncer la fermeture de l'hôpital de jour en santé mentale. En compagnie de membres et d'organismes issus de la société civile, nous nous sommes rendu devant les anciennes installations de l'hôpital de jour afin de remettre en question cette décision unilatérale de l'employeur. Notre action nous a permis de rejoindre la population du Bas Saint-Laurent et les élu.e.s de la région en plus d'obtenir une belle visibilité médiatique. En pleine crise de santé mentale, il est incompréhensible que le CISSS du Bas Saint-Laurent mette la hache dans des programmes de prévention en santé mentale.